

**SERVICE PUBLIC INTEGRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE
TARN RENOV'OCCITANIE
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**



Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2020/AP-JUILL/01 en date du 16 juillet 2020 approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique, dénommé Rénov'Occitanie,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°CP/2020-DEC/07.06 du 11 décembre 2020 approuvant le dispositif d'aide à la mise en œuvre du programme d'actions des guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique, dénommé Rénov'Occitanie,

Vu la convention d'objectifs signée le 15 février 2021 entre la Région Occitanie et le Département du Tarn,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 13 avril 2021 (DEL2021_069) portant sur le partenariat entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le département du Tarn pour la mise en œuvre du guichet unique départemental pour la rénovation énergétique des logements du parc privé Tarn Renov'Occitanie,

Vu la délibération de la commission permanente du 16 avril 2021 donnant un accord de principe pour la mise à disposition d'un poste à mi-temps par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu la délibération de la commission permanente du Département du 8 octobre 2021,

ENTRE

1°) Le Conseil départemental du Tarn, représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND, agissant au nom et pour le compte du Conseil départemental du Tarn,
ci-après désigné par les termes, le Département, d'une part,

ET

2°) La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du conseil communautaire en date du .../.../2021, dont le siège social est 16, rue de l'Hôtel de ville 81000 Albi, et l'adresse administrative, Parc François Mitterrand à Saint-Juéry (81160) et immatriculée sous le numéro SIRET 248 100 737 000 19,
ci-après désignée la communauté d'agglomération de l'Albigeois, d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de la Stratégie Région à Energie Positive engagée par la Région Occitanie, la rénovation énergétique des logements constitue un axe clef pour la réduction des consommations d'énergie. Ainsi, l'objectif de la Région Occitanie est de rénover chaque année, 52 000 logements d'ici 2030 puis 75 000 au-delà.

La Région Occitanie a créé le Service Rénov'Occitanie, dont l'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte des ménages. Le déploiement de Rénov'Occitanie vise à rendre accessible à tous le chantier de la rénovation énergétique.

Rénov'Occitanie propose un parcours de la rénovation énergétique pour les ménages, reposant sur des missions d'information, conseil, accompagnement et financement. Ce service public est financé en partie par le SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique), nouveau dispositif reposant sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie déployés par l'Etat pour financer l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique. En qualité de porteur unique associé, la Région est bénéficiaire des fonds et assure la gestion du programme.

La Région a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de Guichets uniques de la rénovation énergétique, avec pour objectif d'accompagner la réalisation d'1 Mds d'euros de travaux d'ici 2023.

Déjà particulièrement investi dans la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation des logements, le Département du Tarn est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'un guichet unique sur le territoire départemental.

La Région Occitanie et le Département du Tarn ont, par convention d'objectifs, précisé les modalités d'engagements réciproques portant sur la mise en œuvre du Guichet Unique de la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire tarnais, dans le cadre de la mise en place de Rénov'Occitanie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de cette convention d'objectifs, le Département du Tarn s'engage notamment à porter une partie du Guichet Unique de la rénovation énergétique, dit Guichet Tarn Rénov'Occitanie, pour une durée de trois ans sur l'ensemble du territoire départemental, à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation du programme d'actions.

Ce nouveau service s'adresse à tous les Tarnais et vient en complément des dispositifs existants, notamment les opérations programmées d'amélioration de l'Habitat portées par certains territoires, ainsi que le programme d'amélioration de l'habitat du Tarn (PIG), porté par le Département.

Toutes les communautés de communes et d'agglomération du Tarn mobilisées autour de la question de la rénovation énergétique et la simplification du parcours de l'utilisateur pour faciliter le passage à l'acte peuvent à ce titre, être associées dans le cadre de convention partenariale.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre le Département du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le cadre du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie porté par le Département.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION DU GUICHET UNIQUE TARN RENOV'OCCITANIE

Les missions du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie portent sur la rénovation des logements du parc privé. Il a vocation à être la « porte d'entrée du service public » pour d'une part, animer la dynamique locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé, et d'autre part, orienter et accompagner les ménages vers un parcours d'accompagnement adapté à leur situation.

Dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPIRE), il contribue à :

- améliorer la lisibilité et l'homogénéité de l'offre de service dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- simplifier au maximum l'offre de service dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat privé pour les usagers ;
- animer les dynamiques territoriales pour la rénovation énergétique de l'habitat privé notamment dans le cadre de la formation et l'accompagnement des acteurs.

Tarn Rénov'Occitanie doit simplifier et rendre lisible le parcours des usagers souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique et vise à permettre à tous les ménages de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante afin d'identifier les solutions permettant de réaliser leurs objectifs dans les meilleures conditions en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet : financier, juridique, technique et social.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DU DISPOSITIF TARN RENOV'OCCITANIE

a) Les objectifs et le programme d'actions

Conformément à la Convention qui lie le Département du Tarn à la Région Occitanie (annexe 1), le déploiement du Guichet Tarn Rénov'Occitanie doit permettre de poursuivre les objectifs suivants :

- assurer un service d'information et de conseil de 1^{er} niveau indépendant et gratuit pour accompagner les usagers à mener des actions de rénovation, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables à l'échelle de l'habitat individuel ou collectif privé. Il s'adresse à l'ensemble des publics : propriétaires occupants / bailleurs, locataires, éligibles ou non aux aides de l'ANAH ;
- participer à la mise en œuvre d'un service de conseils techniques, financiers, juridiques et sociaux incitant les ménages au passage à l'acte pour la réalisation de projets de rénovation ambitieux dans le cadre d'un parcours maîtrisé. Les missions d'information et de conseil se distinguent en 2 catégories : 1^{er} niveau et échelon personnalisé ;
- orienter vers un parcours complet d'accompagnement des particuliers proposé par le prestataire de la Région, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Réhab ;
- assurer par une bonne articulation entre les opérateurs du guichet, les porteurs d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, l'opérateur de la Région, la SCIC Réhab, pour la réalisation des audits énergétiques et de l'accompagnement dans la réalisation des travaux ;
- renforcer la dynamique de rénovation énergétique du parc de logements privés en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels ;
- organiser et participer à des animations territoriales pour stimuler la demande auprès des particuliers et améliorer la visibilité de ce service public : participation à des salons

thématiques (habitat, énergie), représentation sur des marchés, formation et information des professionnels des territoires ;

- inciter à des rénovations énergétiques performantes en tenant compte des qualités architecturales.

Pour la réalisation de ces objectifs, le Département s'appuie sur les structures de l'ADIL et du CAUE qui se sont engagées en signant une convention avec le Département.

Des moyens humains ont été identifiés dans chacune des structures afin de mettre en œuvre le programme d'actions annuel, évalué à titre indicatif et prévisionnel comme suit :

- 7 500 contacts pour la rénovation énergétique des logements privés, tout public, par téléphone, courriel ou rendez-vous ;
- 1875 conseils personnalisés techniques pour définir un projet de rénovation globale ;
- 250 audits Rénov'Occitanie (SCIC REHAB) ;
- 125 accompagnements aux travaux Rénov'Occitanie (SCIC REHAB).

b) Les moyens affectés

Au regard du dimensionnement du programme d'actions, l'organisation du guichet a été calibrée comme suit :

- 2 Equivalents Temps Plein pour l'ADIL ;
- 2 Equivalents Temps Plein pour le CAUE ;
- 0,5 Equivalent Temps Plein pour le Département, service Habitat-Logement, pilote du guichet Tarn Rénov'Occitanie, afin d'assurer la coordination et le suivi du guichet unique.

Auxquels s'ajoute sur proposition la communauté d'agglomération de l'Albigeois 0,5 équivalent Temps Plein au titre de sa participation au guichet unique Tarn Rénov'Occitanie.

c) Un service de proximité

Le guichet unique Tarn Rénov'Occitanie est un service qui s'adresse à l'ensemble des Tarnais. Dans le cadre du parcours proposé, différentes étapes nécessiteront des rencontres physiques avec les usagers. La participation aux actions portées sur les territoires se fera sous réserve de l'adhésion au programme d'actions.

Les locaux de Tarn Rénov'Occitanie sont situés sur la commune d'Albi en conséquence les habitants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois bénéficient directement de ce service de proximité.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

4 .1 ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS :

Afin de créer un service public de proximité autour de la rénovation énergétique dans l'habitat, la communauté d'agglomération de l'Albigeois contribue au Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie en y affectant :

- un conseiller Habitat-Energie employé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à hauteur de 0,5 Equivalent Temps Plein ;
- l'agent a l'obligation de discrétion et de confidentialité dans le cadre des missions prévues par la présente convention, à l'égard de la communauté d'agglomération de l'albigeois et des tiers ;
- l'agent reste sous l'autorité exclusive de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Il conserve à ce titre ses droits et congés ainsi que le bénéfice de la durée hebdomadaire de travail en vigueur à la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

- il est rémunéré intégralement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui finance l'ensemble des frais occasionnés dans le cadre de son activité (formation e, dehors de celles proposées par l'ADEME et la Région Occitanie, déplacement, repas...), sans contrepartie financière du Département.

Dans le cadre de ses missions au Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie, l'agent de la communauté d'agglomération de l'Albigeois devra :

- informer, conseiller et orienter gratuitement les ménages en faisant preuve d'indépendance pour tous les tarnais qui contactent le Guichet Unique, non limité à la communauté d'agglomération de l'albigeois. Pour les personnes bénéficiant d'un conseil personnalisé, un compte rendu d'entretien sera rempli systématiquement et envoyé aux personnes rencontrées ;
- remplir les logiciels de suivi de l'activité fourni par l'Etat et la Région Occitanie ;
- utiliser les documents validés préalablement par le Département et les intercommunalités partenaires : communication, courrier....
- orienter vers les audits énergétiques et vers l'accompagnement aux travaux, en s'appuyant notamment sur les opérateurs Rénov'Occitanie, prestataires de la SPL AREC, et sur les opérateurs ANAH ;
- travailler en concertation avec l'ensemble des conseillers du Guichet Unique Tarn Rénocv'Occitanie ;
- se coordonner avec les autres conseillers dans le cadre des congés, RTT afin d'assurer le bon fonctionnement du Guichet Unique Tarn Rénocv'Occitanie ;
- organiser et assurer des animations territoriales en coordination avec le Département et les intercommunalités partenaires ;
- les modalités concernant l'organisation du temps de présence au Guichet sera établit en concertation entre les parties.

4.2 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- mettre à disposition pour l'agent de la communauté d'agglomération de l'Albigeois travaillant pour moitié de son temps de travail au sein du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie un espace de travail dédié au sein des locaux du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie, en financer le fonctionnement et à assurer la maintenance des équipements. Le matériel mis à disposition sera précisément répertorié et devra être restitué en bon état à la fin de la mission ;
- participer à des animations territoriales sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- fournir les éléments statistiques concernant la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- associer la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux comités techniques et de pilotage du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Conformément aux engagements de la convention d'objectifs entre la Région et le Département du Tarn, la charte Rénov'Occitanie fournie par la Région doit être appliquée pour toute production de communication à destination du public (support d'affichage, presse, réseaux sociaux...). Toute communication fera l'objet d'une validation auprès des services du Département.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, partenaire du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie contribue à la promotion de ce service public sur son territoire en assurant la visibilité du Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie dans toute campagne de communication et sur son site internet.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les parties jusqu'au terme de la convention d'objectifs conclue entre le Département et la Région Occitanie, soit au 31 décembre 2023. En cas de prolongation de la convention d'objectifs entre le Département et la Région Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le Département pourront renouveler ce partenariat par voie d'avenant.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, pourra à tout moment faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Toulouse. Les parties rechercheront un accord amiable avant tout engagement d'une procédure contentieuse.

Fait à Albi le
en deux exemplaires

Pour le Conseil départemental du Tarn,

Le président,

Christophe RAMOND

**Pour la communauté d'agglomération
de l'Albigeois,**

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL